



Département de La Vendée
**Mairie de
SAINT GEORGES DE POINTINDOUX**

10 rue de l'Auzance – 85150

Téléphone : 02.51.38.60.56

Courriel : mairie@saintgeorgesdepointindoux.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Par téléphone uniquement :

Lundi, mardi ; jeudi de 14h00 à 18h00

vendredi de 14h00 à 17h00

Manifestation d'intérêt spontané

Date de l'affichage en mairie : Le 01 juin 2026

La société API DISTRIBUTION SAS exploite une activité de déploiement de supérettes.

La société API DISTRIBUTION SAS a manifesté son intérêt de développer son activité sur le territoire de la Commune.

La Commune envisage de délivrer à cette dernière une autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Durée : 20 ans ;
- Montant annuel de la redevance : 600 euros.

En application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la Commune prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société API DISTRIBUTION SAS et s'assure, par la présente publicité et avant signature du titre d'occupation, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de trente jours suivant la publication de la présente.

Renseignements

Mairie de SAINT GEORGES DE POINTINDOUX :

02.51.38.60.56

www.saintgeorgesdepointindoux.fr

Adresse : 10 rue de l'Auzance 85150 SAINT GEORGES DE POINTINDOUX